

ZONES FRANCHES URBAINES
Fiche de calcul (recto)

DGFIP DRESZFUREC
2016

Modèle de fiche de calcul à joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition

Désignation de l'entreprise :		Durée en nombre de mois :	
Exercice ouvert le :		et clos le :	
Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine (ZFU) :			
Nature de l'implantation en ZFU (établissement, agence, magasin, cabinet, ...) :			
Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		RA	
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme reportables			SA
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB	
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art. 8)	RC	SC
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD	SD
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE	
	Excédent financier	RF	
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU	RG	SG
Totaux (lignes RB à RG et SC à SH)		RH	SH
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA-RH)		RI	
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA-SH)			SI

ZONES FRANCHES URBAINES
Fiche de calcul (verso)

DGFIP DRESZFUVER
2016

Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU

Montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes réalisées en zone :		A	
Montant total hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes		B	
Part du chiffre d'affaires ou de recettes hors taxes réalisés en zone dans le montant total du chiffre d'affaires ou des recettes		N	
Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérées		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice après déduction des produits imposables		RI	
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables			SI
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI x N)		Y	
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60%	Y1	
	40%	Y2	
	20%	Y3	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI x N)			Z
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée	60%		Z1
	40%		Z2
	20%		Z3
RECAPITULATIF			
Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice exonéré (report de la case RI ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de "montant du plafond en vigueur")		XC	
Plus-value nette à long terme exonéré (report de la case SI ou Z et/ou Z1 et/ou Z2 et/ou Z3 dans le limite de ("montant du plafond en vigueur" - XC)			XD
Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice imposable (RA-XC)		XE	
Plus-value nette à long terme imposable (SA - XD)			XF